Code Éthique

PRONY Resources
New Caledonia

Table des matières

1. À propos de notre code 03

Ce en quoi nous croyons 04
A qui s'adresse notre Code Ethique 05
Comment devons-nous appliquer le Code Ethique 06

2. Comment devons-nous agir 09

Réussir ensemble en sécurité 10
Respecter les droits de l'homme 12
Promouvoir un environnement de travail fondé sur l'intégration et la diversité 13
Respecter l'environnement 14
Pratiquer une concurrence loyale 15
Éviter les conflits d'intérêts 16
Lutter contre la corruption 18
Respecter les ressources de l'entreprise 19
Travailler avec les fournisseurs 20
Cadeaux et Marques d'Hospitalités 21
Protection des données 22
Représenter PRNC 23

3. Tous acteurs du respect du Code Ethique 24

Rester à jour 25
Signaler les fraudes 25
Conséquences des fraudes 26
Dispositions générales 27

1

À propos de notre code

PRONY Resources
New Caledonia

Ce en quoi nous croyons

Notre Mission est de contribuer durablement au développement du Pays en valorisant notre ressource de Nickel et de Cobalt aux plus hauts standards industriels et environnementaux.

Nous réaliserons notre Mission en agissant de manière éthique, en préservant la réputation de notre entreprise et en suivant nos Valeurs :

1. Réussir ensemble et en sécurité :

- Être exemplaire en particulier sur la sécurité
- S'attacher au résultat
- Jouer collectif

2. S'investir avec Rigueur :

- Être engagé
- Être rigoureux
- Être honnête

3. Être performant :

- Être performant
- Être compétitif en équipe
- Valoriser ses collaborateurs

Ces Principes Éthiques et ce Code Ethique s'inscrivent dans le cadre de plusieurs textes internationaux dont Prony Resources partage les valeurs et les principes :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- les conventions principales de l'Organisation Internationale du Travail, notamment les conventions 29, 105, 138 et 182 (lutte contre le travail des enfants et le travail forcé), 155 (santé et sécurité des travailleurs), 111 (lutte contre les discriminations), 100 (rémunérations), 87 et 98 (liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective);
- la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant ;
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales;
- le Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies ;
- la loi française dite «Sapin 2» ;
- la transposition en droit français de la directive européenne dite «RSE».

A qui s'adresse notre Code Éthique ?

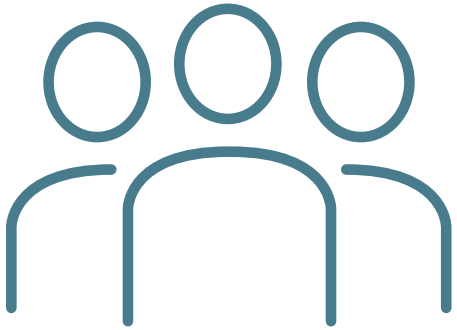

L'éthique des affaires concerne à la fois le comportement individuel des salariés Prony Resources et le comportement collectif porté par l'entreprise.

Les règles générales d'éthique contenues dans ce Code doivent être respectées par tous.

Aussi bien par les membres du Conseil d'administration et de leurs comités consultatifs, que par le Président, les employés, les stagiaires, les prestataires de services et par toute personne agissant au nom de Prony Resources.

Les comportements de chacun doivent démontrer que ce Code est respecté.

Les domaines visés par l'éthique sont extrêmement larges et variés, depuis la lutte contre la corruption jusqu'à la protection de l'environnement, en passant par la santé des personnes ou la sécurité.

Pour une application effective, nous vous recommandons :

- **De vous y référer régulièrement ;**
- **De favoriser le dialogue pour inciter vos collègues à faire part de leurs éventuelles préoccupations en toute confiance ;**
- **Avoir vous-même une conduite exemplaire.**

Comment devons-nous appliquer notre Code Éthique ?

Nous devons respecter notre Code Ethique, l'ensemble des procédures et règlements de l'entreprise, les lois et règlements qui nous sont applicables.

Chaque fois qu'une loi ou une coutume est en conflit avec les lignes directrices de notre Code, nous devons utiliser les critères les plus stricts, en conformité avec le plus haut standard de comportement éthique.

Certaines situations ne sont pas simples à interpréter. Si vous avez encore des doutes, utilisez les questions ci-dessous pour évaluer votre façon d'agir :

- Cette façon d'agir est- elle en accord avec les valeurs de notre code?
- Ai-je besoin de consulter d'autres personnes ou secteurs de l'entreprise?
- Si mon attitude était publiée dans un journal ou sur un site Web, cela nuirait-elle à la réputation de PRNC ou ma réputation ?
- Serais-je gêné si ma famille et mes amis connaissaient ma façon d'agir?

Si, après cette analyse, vous avez encore des doutes, consultez le service juridique

2

Comment devons-nous agir ?

PRONY Resources
New Caledonia

Réussir ensemble en sécurité

Nous croyons que chaque travailleur a droit à un environnement de travail sain et sécuritaire. Nous sommes convaincus que tout accident peut et doit être évité.

Conduite à tenir :

- ✓ Veillez au respectez la réglementation en vigueur pour les installations classées à Haut Risque Industriel (HRI), ainsi qu'aux exigences légales et les normes internes liées à la santé et la sécurité;
- ✓ Développez une culture de la sécurité où les employés agissent pour créer des moments d'influence et corrigez les comportements ou situations non sécuritaires ;
- ✓ Informez toutes les personnes intervenant sur le complexe industriel des règles de sécurité applicables et vous assurez qu'ils aient les compétences requises;
- ✓ Agissez immédiatement lorsque vous identifiez une situation qui présente un risque pour l'intégrité de toute personne, signalez-le en utilisant les canaux et les procédures internes ;
- ✓ Permettez à tous les employés de faire valoir leur droit de retrait en cessant une activité en cas de danger grave et imminent;
- ✓ Informez-vous sur la façon de procéder dans les situations d'urgence : « ne pas confondre urgence et précipitation » ;
- ✓ Ne travaillez jamais sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou d'autres drogues qui influent sur votre capacité à mener vos activités, mettant en danger votre vie et celle des autres ;
- ✓ Faites votre travail sans laisser vos problèmes personnels interférer sur la qualité et la sécurité au travail.

Documents de référence : Lignes de conduite RSE Santé, Sécurité & Prévention des accidents industriels majeurs

Dans le respect des principes éthiques, nous corrigeons nos lacunes avec franchise : des erreurs peuvent survenir et dans ce cas, elles doivent être résolues avec honnêteté et ne jamais être passées sous silence.

Par conséquent, nous rendons compte, avec rapidité et professionnalisme, de tous les accidents survenus, des accidents évités et des manquements en matière de sécurité, fidèles à notre valeur "Réussir ensemble en sécurité".

Respecter les Droits de L'Homme

Nous nous engageons à respecter les Droits de l'Homme et à promouvoir les Droits de la Personne.

Conduite à tenir :

- ✓ Respectez les droits de l'homme et les personnes avec qui lesquelles vous interagissez dans votre travail;
- ✓ Identifiez les situations à risques et remédiez volontairement aux impacts négatifs qui en découleraient;
- ✓ Dénoncez toutes les situations impliquant une violation des Droits de la Personne (l'exploitation sexuelle et professionnelle des enfants; les pratiques dégradantes, forcées ou analogue à de l'esclavagisme; etc.)
- ✓ Recherchez des solutions pacifiques dans les situations de conflit, assurez l'intégrité physique des personnes, préservez l'outil de production.

Une Voie de dénonciation est ouverte pour permettre le dépôt et l'enregistrement des plaintes

Définitions

Droits de l'homme : Droits et liberté pour tous les êtres humains, comme décrits dans les principes de la Charte internationale des droits de l'homme de l'ONU et des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Droits de la Personne : Désigne les droits et libertés de base qui s'appliquent à tous, partout dans le monde, sans égard à l'âge, à l'ethnie, à la couleur de la peau, au sexe, à la nationalité, à la langue, à la religion ou à toute autre condition, dans le but de garantir la dignité et un respect égal pour tous, sans discrimination quelconque.

Documents de référence : Ligne de conduite RSE Droit de l'Homme et pratiques de travail

Promouvoir un environnement de travail fondé sur l'intégration et la diversité

Nous valorisons la diversité et intégrons toutes les personnes sans distinction, en donnant des opportunités de manière méritocratique. Nous veillons à ce que chacun développe son potentiel indépendamment des différences culturelles ou idéologiques, de la mentalité, du handicap, du sexe, de la couleur, de l'origine ethnique, de la nationalité, des croyances politiques, des croyances religieuses, des différences générationnelles, de l'état matrimonial, de l'affiliation syndicale, de la classe sociale, de l'orientation sexuelle ou du niveau des études.

Conduite à tenir

- ✓ Assurez un dialogue pro-actif et transparent;
- ✓ Respectez les autres, en reconnaissant les qualités et les droits de chacun;
- ✓ Travaillez en collaboration, encouragez les différents points de vues et stimulez les dialogues constructifs ;
- ✓ Luttez contre la discrimination et garantir l'égalité des chances;
- ✓ Agissez et prenez des décisions sans préjugés, ou basées sur des préférences individuelles. Encouragez un environnement de travail qui reflète ce comportement ;
- ✓ Signalez tout comportement préjudiciable ou discriminatoire que vous ou vos collègues avez vécu.

Respecter l'environnement

Nous nous engageons à opérer de manière responsable en maitrisant nos impacts sur l'environnement et la biodiversité, notamment par la contribution à la transition mondiales vers des énergies durables.

Conduite à tenir :

- ✓ Respectez les exigences légales et règlementaires;
- ✓ Pratiquez une vérification périodique de la conformité aux exigences applicables;
- ✓ Assurez la gestion et la surveillance environnementale de l'ensemble des activités minières et industrielles afin de garantir une détection précoce de toute dérive ou non-conformité et d'être en mesure d'agir pour éviter les impacts environnementaux significatifs;
- ✓ Signalez tout événement environemental dans la sphère de PRNC ;
- ✓ Développez et exploitez des projets minimisant les impacts et évitant les nuisances en matière d'environnement;
- ✓ Conformez-vous aux objectifs de l'entreprise liés à la consommation durable des ressources telles que l'eau, l'électricité et les carburants, ainsi qu'aux objectifs de réduction de la production de déchets et des émissions atmosphériques;
- ✓ Assurez-vous que les risques et les impacts environnementaux potentiels soient identifiés et contrôlés tout au long du cycle de vie de l'entreprise;
- ✓ Prenez en compte les enjeux de biodiversité dès la conception des projets, par la réalisation systématique d'études d'impact environnementales.

Documents de référence : Ligne de conduite RSE Responsabilité Environnementale

Pratiquer une concurrence Loyale

Nous croyons que la libre concurrence est le meilleur moyen de promouvoir un environnement commercial juste et sain. Nous agissons avec intégrité et nous nous efforçons de créer un milieu d'affaires exempt de fraudes et de manipulations quelconques dans les appels d'offres.

Conduite à tenir :

- ✓ Interdisez les ententes illicites, les activités frauduleuses ou illégales, comme celles liées aux opérations de blanchiment d'argent, de corruption etc ;
- ✓ Fournissez des informations vérifiées et exactes sur nos produits ;
- ✓ Refusez toutes divulgations d'informations à titre gratuit ou payant sur les concurrents ;
- ✓ Ne partagez pas les informations confidentielles et/ou sensibles avec des tiers et des entreprises concurrentes à l'exception des informations publiques;
- ✓ Collaborez avec les autorités de surveillance et les auditeurs internes et externes.

Définitions

Information publique : Information qui peut être fournie au public externe, c'est-à-dire qui est disponible dans le domaine public, comme dans les sites institutionnels de l'entreprise, ainsi que celle transmise aux investisseurs et à la presse par les domaines compétents.

Blanchiment d'argent : Pratique de dissimuler ou chercher à dissimuler l'origine, la nature, l'emplacement, la disposition, le mouvement ou l'acquisition de bien matériels, des valeurs, des actifs financiers, des actifs ou des droits découlant directement ou indirectement des sources, dans le but de rendre difficile la traçabilité de son origine ou de forger sa légalité.

Ententes illicites : Accord formel ou non entre entreprises ayant pour objet d'empêcher, de restreindre, ou de fausser le jeu normal de la concurrence sur un marché.

Eviter les conflits d’intérêts

Toutes décisions que nous prenons au nom de Prony Resources doivent être prises dans les intérêts de l’entreprise.

Conduite à tenir :

- ✓ Ne prenez pas de décisions ou n’influencez pas les négociations qui pourraient vous profiter à vous ou à un tiers quelque soit la raison ;
- ✓ Toute activité chez un concurrent de PRNC ou dans une société commerciale qui fait des affaires ou est en train d’être contractée ou acquise par PRNC est interdite ;
- ✓ Aucune relation d'affaire, décision commerciale ou portant sur le développement de carrière des employés ne doit être prise sur la base du favoritisme ;
- ✓ Ne jamais solliciter ou recevoir aucune compensation ou avantage quelconque de la part des fournisseurs, des concurrents, des clients de PRNC ou de ses représentants en tant que monnaie d’échange pour obtenir des avantages indus ;
- ✓ Signalez tout type de relation privée de nature durable entre les fournisseurs de PRNC et ses employés, tel qu'un lien de parenté entre les employés du fournisseur d'un côté et les employés et/ou actionnaires de PRNC de l'autre côté ;
- ✓ Communiquez toujours à votre supérieur les situations qui peuvent représenter un conflit d’intérêts. Si vous avez encore des doutes consultez le service juridique.

Définitions

Conflit d'intérêts :
Se produit lorsque quelqu'un agit, influence ou prend des décisions de façon partiale, étant motivé par des intérêts qui ne sont pas ceux de PRNC.

Tiers :
Toute personne physique ou morale. Il peut notamment s'agir d'un parent, d'un collègue, d'un ami, d'une société, d'une association etc.

Décisions relatives à la carrière :
Influencer ou définir les évaluations de carrière et de succession, la performance, la promotion, le transfert, l'expatriation, la cessation d'emploi, les avantages ou la rémunération.

Rémunération ou avantages :
Tout type de cadeau, d'hospitalité et d'autres articles ou services ayant une valeur financière, y compris l'argent, les remises, les bons, l'hébergement, la formation, les congrès et les prêts.

Lutter contre la corruption

Nous n'avons aucune tolérance pour la corruption et nous croyons que l'abus de pouvoir à des fins personnelles n'est pas une façon équitable de faire des affaires. Il est strictement interdit d'offrir ou de recevoir des cadeaux, des faveurs ou quoi que ce soit de valeur, directement ou indirectement, pour influencer une décision ou obtenir un avantage indu, ceci étant considéré comme un pot-de-vin.

Conduite à tenir :

- ✓ Toute forme de corruption est interdite;
- ✓ Respectez les lois ou réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption;
- ✓ Les paiements de facilitation ne sont pas autorisés ;
- ✓ Signalez tout soupçon de corruption ou de violation de notre Manuel Général de Conformité.

Définitions

Corruption : C'est un abus de pouvoir ou d'autorité pour obtenir des avantages ou influencer les décisions. La forme la plus courante de corruption est le pots-de-vin.

Pots-de-vin : C'est l'offre, la promesse, le don, ou la réception de quelque chose de valeur à toute personne en échange du traitement favorable d'une entreprise privée ou publique, d'une autorité gouvernementale, d'un fonctionnaire public ou d'un gouvernement.

Objets de valeur : C'est n'importe quel genre d'avantage, des biens (marchandises, propriétés, etc.) aux marques d'hospitalité. Il peut également s'agir d'un avantage intangible, tel que des informations privilégiées, des astuces boursières ou des conseils pour effectuer une transaction commerciale.

Paiement de facilitation : C'est le fait de rémunérer diretement ou indirectement de façon indue, un agent public pour la réalisation de formalités administratives qui devrait être obtenue par des voies légales normales. Il vise à inciter les agents publics à exécuter leurs fontions plus efficacement et avec indulgence.

Documents de référence : Manuel Général de Conformité

Respecter les ressources de l'entreprise

Les actifs de l'entreprise sont notre outil de travail. Respectons-les !

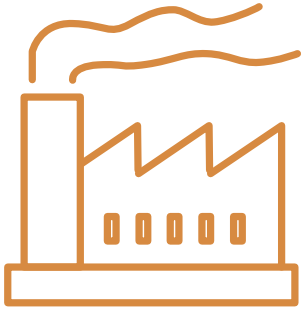

Conduite à tenir :

- ✓ Prenez le temps de vous consacrer à vos activités professionnelles liées à PRNC. D'autres activités devraient de préférence être effectuées pendant les pauses repas et les heures des repas ;
- ✓ N'utilisez pas ou ne prêtez pas les biens de l'entreprise pour un usage personnel.
- ✓ Protégez les biens de l'entreprise, en particulier ceux qui sont sous votre responsabilité, tels que les équipements de protection individuelle (EPI), les véhicules, les matériels et équipements, les meubles, les radios, les ordinateurs et les téléphones ;
- ✓ Utilisez le badge d'entreprise conformément aux règles de l'entreprise. Ne le prêtez jamais.

Définition

Actifs : Comprend tous les biens que détient une entreprise (Bâtiments, camions, ordinateurs, outillages, etc.)

Travailler avec les fournisseurs

Nous croyons que la sélection et la gestion de nos fournisseurs doivent être effectuées de manière honnête, transparente et éthique.

Conduite à tenir :

- ✓ Sélectionnez toujours les fournisseurs en fonction de critères objectifs, techniques et économiques, en tenant compte de la conformité légale de PRNC et des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement, avec des garanties de conditions équitables pour tous les participants;
- ✓ Protégez les informations utilisées au cours de la relation avec les fournisseurs et les prestataires de services ou des tiers, y compris les informations techniques, commerciales, stratégiques, cadastrales, financières et de gestion, que ce soit celles de PRNC ou des tiers;
- ✓ Privilégiez les relations d'affaires avec des fournisseurs qui respectent nos valeurs et normes éthiques.

Définitions

Fournisseur : Fournisseur de biens, prestataires de services ou conseils.

Documents de référence : Code d'Éthique et achats responsables de PRNC et Manuel Général de Conformité.

Cadeaux & marques d'hospitalités

Les cadeaux ou marques d'hospitalité raisonnables, échangés dans le cadre de relations professionnelles normales, sont tolérés sous réserve du respect des lignes de conduite posées par l'entreprise à travers sa politique « Cadeaux ».

Conduite à tenir :

- ✓ Recevez et offrez des cadeaux ou des invitations avec transparence, de manière non secrète et en temps opportun;
- ✓ Refusez et n'offrez pas de cadeaux ou marque d'hospitalité en échange de faveurs, d'avantages ou de bénéfice dans le but d'influencer l'obtention, l'embauche ou le maintien d'une Entreprise ;
- ✓ Assurez-vous que tous les cadeaux ou invitations reçus ou offerts respectent les valeurs et les règles internes.
- ✓ N'offrez pas de cadeaux, ni n'en recevez, aux représentants des autorités publiques, à l'exception des petits cadeaux qualifiés de « goodies ».

Définitions

Cadeau : Comprend des articles tels que vin, fleurs, chèques-cadeaux, paniers garnis, etc.

Hospitalité : Sont des attentions pouvant comprendre des divertissements sociaux, des hébergements, des transports, des invitations à des événements (sportifs, culturels etc.)

Goodies : Sont des objets publicitaires, cadeaux d'affaires ou cadeaux d'entreprise, Ils sont utilisés mondialement comme des supports publicitaires personnalisés par les entreprises et associations.

Documents de référence : Manuel Général de Conformité

Protection des données

Nous agissons de manière proactive pour protéger les informations numériques, imprimées ou intellectuelles de PRNC, car ces informations constituent un avantage concurrentiel important.

Conduite à tenir :

- ✓ Ne divulguez pas d'informations sensibles et/ou confidentielles en dehors de l'entreprise ;
- ✓ Ne partagez que les informations confidentielles, restreintes et internes avec les personnes autorisées qui ont besoin de ces informations ;
- ✓ N'utilisez pas les informations et le contenu de PRNC pour un usage privé ou pour tout autre usage que les objectifs de la société ;
- ✓ Seule l'information publique peut être partagée librement ;
- ✓ Partagez les informations commerciales avec des entités externes que lorsque cela est dans l'intérêt de PRNC et après avoir reçu les approbations internes nécessaires et sous couvert de confidentialité.
- ✓ Signalez les incidents liés à la sécurité de l'information tels que la divulgation, la modification non autorisée, la perte ou le vol d'informations, ainsi que la mauvaise utilisation ou le partage des informations d'identification, telles que les badges et les mots de passe.

Définition

Information publique : Voir la définition dans la section "Pratiquer une concurrence loyale".

Représenter Prony Resources

PRNC est représentée sur le plan institutionnel par son personnel (employés, cadres, direction, associés...) et ses partenaires commerciaux.
Le respect mutuel et la cohérence doivent être la base de toutes nos relations internes et externes.

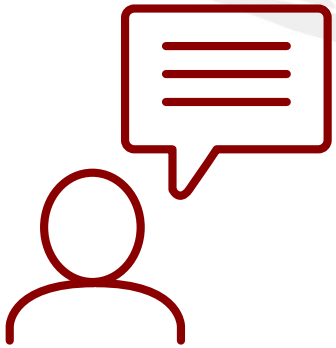

Conduite à tenir :

- ✓ Maintenez toujours une posture alignée avec nos Valeurs ;
- ✓ Ne prenez pas d'engagement au nom de PRNC à moins que cela fasse partie de votre délégation de pouvoirs ;
- ✓ Utilisez un langage simple, amical et transparent, respectant les positions de PRNC ;
- ✓ Ne critiquez pas les collègues ou l'entreprise, à l'égard d'un tiers sur les réseaux sociaux ou d'autres canaux qui exposent indûment les personnes impliquées.
- ✓ Utilisez le nom et la marque de PRNC uniquement pour représenter l'entreprise sur le plan institutionnel. Ne les utilisez jamais pour un avantage indu.

3

Tous acteurs du respect du code Éthique

PRONY Resources
New Caledonia

Rester à jour

Participez aux formations obligatoires sur le Code Éthique lorsque vous y serez invité. Prenez connaissance des normes et procédures développées par l'entreprise en matière d'éthique et de conduite (RSE, Manuel Général de Conformité, etc.)

Signaler les fraudes

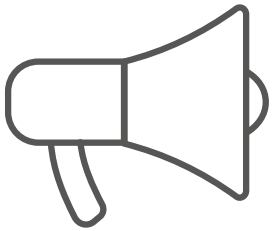

Chaque fois que vous êtes témoin ou soupçonnez une violation du Code Éthique, il est de votre responsabilité de signaler à votre manager ce qui est arrivé.

La Voie de dénonciation est un outil exclusivement conçu à cette fin, exploité par une entreprise indépendante et structuré pour garantir la confidentialité, protéger l'anonymat du lanceur d'alerte et protéger l'information pour permettre une enquête juste et un rapport établi en toute objectivité.

Les accusations de bonne foi ne serviront jamais de base à des représailles ou à l'intimidation d'un dénonciateur.

Nous traitons les plaintes de façon impartiale et objective. Si vous décidez de signaler une situation, veillez à donner le plus d'informations possible pour étayer vos allégations et permettre une enquête juste et efficace. Lorsqu'une allégation est soumise, PRNC mobilise les ressources nécessaires pour mener l'enquête et prendre les mesures adéquates. Il n'y aura, en aucun cas, manquement à l'obligation de confidentialité, intimidation ou représailles envers le lanceur d'alerte.

L'outil de dénonciation est **gratuit, sécurisé, disponible 24h/24 7j/7** et facilement accessible

L'outil de signalement est accessible:

Site web : pronyresources.ethicspoint.com
Site web mobile : pronyresourcesmobile.ethicspoint.com
Téléphone FR : +33 (0)800 99 12 51
Téléphone NC : 054004

Accessible depuis un poste téléphonique PRNC en composant le : **4004**

> Si vous voyez ou soupçonnez des actes répréhensibles, parlez en ! <

Conséquences des fraudes

Pour les employés :

Les infractions au Code Ethique et aux autres politiques, règles, procédures et lignes directrices de PRNC seront passibles de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat.

Pour les prestataires de PRNC :

Le non respect des principes du présent Code et des autres politiques et règles de PRNC seront susceptibles d'entrainer la résiliation de son contrat ou d'avoir à verser des dommages et intérêts.
Tout employé de prestataire qui ne respecte pas les principes du présent Code et les autres politiques et règles de PRNC aura son accès sur site annulé pour une période qui sera déterminée en fonction de la gravité de l'évènement.

La réputation de Prony Resources New Caledonia repose sur nos attitudes et nos décisions quotidiennes. Par conséquent nos actions doivent toujours être en ligne avec notre Code Ethique et nos valeurs d'entreprise.

Rappelez-vous : il est de notre responsabilité à tous de prendre soin de la réputation et de l'intégrité de notre entreprise.

www.pronyresources.com

PRONY Resources
New Caledonia